

Règlement intérieur de la pension canine La Roquebrussanne

1° Ne sont admis que les chiens de plus de 4 mois, identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour de vaccination.(contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose), **le vaccin de la toux de chenil est VIVEMENT CONSEILLÉE**. La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire. Le carnet devra être en notre possession durant le séjour.

2° Les traitements vétérinaires tel que les injections ou nettoyage de pansement à administrer doivent obligatoirement être accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour. Cette prestation sera facturée 2€/j et déclinons toute responsabilité en cas de problème de santé lié à ces soins.

3° Il appartient au propriétaire du chien, de le protéger contre les puces et tiques avant son admission ainsi que de le vermifuger. Dans le cas où une infection serait décelée durant le séjour, le pensionneur se réserve le droit de

traiter l'animal. (les fournitures nécessaires seront facturées en supplément).

4° Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chien donne son accord pour que la pension canine prenne toutes les dispositions concernant la santé de l'animal. Il est convenu que les frais sont en totalité à la charge du propriétaire de l'animal.

En cas de décès, de tentative de fugue ou de fugue d'un pensionnaire durant son séjour au sein de la pension canine, le pensionneur s'engage à avertir immédiatement le propriétaire et à faire établir par un vétérinaire une attestation mentionnant clairement la cause du décès ou des blessures.

Nous ne sommes pas habilités à recevoir une chienne en attente de mise bas.

5° A la demande du propriétaire, le pensionnaire peut bénéficier d'un chauffage d'appoint, cette prestation sera facturée 2€/j en supplément.

6° L'animal sera considéré abandonné par son maître, s'il n'a pas été récupéré de la pension 10 jours après la date prévue sur le contrat. Il sera remis à une association de protection

animale, laquelle pourra librement en disposer, et les créances seront remises entre les mains d'un huissier de justice pour encaissement par voie judiciaire.

7° Une réservation n'est enregistrée qu'après encaissement des arrhes, représentant 30% du montant du séjour, accompagnée de la fiche de réservation datée et signée.

Si annulation plus d'un mois avant la date du séjour remboursement des arrhes. Entre un mois et 15j remboursement de 50% du montant des arrhes sous forme d'acompte au prochain séjour. Moins de 15j aucun remboursement des arrhes.

Pour les séjours de 1 mois et plus, il devra être versé la totalité du mois à venir puis celui des autres mois encaissables tous les 30 jours.

8° Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont acceptés. Le tarif journalier sera de 17 €. Le propriétaire devra présenter tous les documents obligatoires relatifs à cette catégorie.

9° Suite à de nombreux changements de dates de séjour, DORÉNAVANT lors de l'enregistrement de la réservation les dates écrites ne seront PLUS modulables, car les rectifications de dates de séjour de dernières minutes engendrent des refus de box pour des nouveaux clients. La journée d'arrivée sera facturée quel que soit l'heure du dépôt du chien. Le jour de sortie sera facturé quel que soit l'heure de départ du chien et **nous vous demandons de respecter les horaires auxquels vous vous êtes engagés pour récupérer votre animal, SURTOUT EN SAISON ESTIVALE et vacances scolaires, afin de pouvoir organiser le planning.**

Durant les vacances scolaires, les séjours pour week-end ou 2 à 3 jours ne seront pas prioritaires afin de libérer un box pour un long séjour .

10° Les visites se font sur rendez-vous (pas les jours fériés) ni les dimanches.

11° Nous conseillons vivement d'apporter les repas de votre chien afin d'éviter les problèmes intestinaux liés à un changement brutal de son régime. Sachez que nous

sommes dépositaire de la marque True Instinct High Meat, croquettes sans céréales avec un taux de glucide faible. En cas d'oubli de vos croquettes un supplément sera facturé.

12° TARIFS JOURNALIERS :

13€ pour les chiens de moins de 10kg:

15€ pour les chiens de 10 à 20kg

17€ pour les chiens +20kg

Pour les propriétaires possédant deux chiens ou plus et partageant le même box, une remise de 10% sera appliquée sur le montant du séjour du 2^{ème} chien et les autres (applicable sur le plus petit).

13° Etant toiletteuse depuis 15 ans et selon votre convenance, je peux laver votre chien le jour de son départ ; il vous suffit de me le dire lors de la réservation de votre séjour. (Les tarifs vous seront communiqués).

Moyens de paiement acceptés : Virement bancaire, chèques, espèces.

Les chèques ne sont acceptés que pour les

arrhes de réservation, qui sera encaissé dès réception.(non remboursable sauf certains cas voir alinéa 7). Le solde du séjour se fait en espèces.

Merci de respecter toutes ces consignes.

J'ai lu et j'accepte le règlement décrit ci-dessus sans réserve.

Date et signature